



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/75
30 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Seizième session
Genève, 28-30 novembre 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SEIZIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 28 novembre 2007, à 10 heures*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Questions découlant de la soixante-deuxième session de la Commission qui intéressent le Comité.

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de la Division CEE de l'énergie durable: <http://www.unece.org/ie/>, et de le retourner au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines au plus tard avant la session – soit avant le **14 novembre 2007** – par télécopie (+41 22 917 0038) ou par courrier électronique (catherine.pierre@unece.org). Les représentants sont priés de se présenter, au moins une heure et demie avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, située au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir plan sur le site Internet de la Division de l'énergie) afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, prière de contacter le secrétariat par téléphone (poste 74140 ou 75721).

4. Investissement dans le secteur des hydrocarbures et financement de ce secteur pour améliorer la sécurité énergétique mondiale.
5. Investissement dans le secteur de l'électricité dans la région de la CEE: questions et tendances.
6. Vue d'ensemble de la quinzième session de la Commission du développement durable.
7. Examen des activités des organes subsidiaires du Comité:
 - a) Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»;
 - b) Groupe de travail du gaz, Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz et Centre du gaz,
 - c) Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales;
 - d) Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon;
 - e) Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles;
 - f) Forum sur la sécurité énergétique.
8. Programme de services consultatifs régionaux de la CEE dans le domaine de l'énergie au cours de la période 2005-2007.
9. Planification de l'évaluation des résultats du programme de travail pour 2008-2009.
10. Programme de travail dans le domaine de l'énergie pour 2008-2009:
 - a) Structure du Comité de l'énergie durable et de ses organes intergouvernementaux;
 - b) Projet de programme de travail dans le domaine de l'énergie pour 2008-2009;
 - c) Calendrier provisoire des réunions en 2008.
11. Coopération et coordination avec d'autres organismes:
 - a) Comités sectoriels de la Commission: réunion-débat sur les biocarburants;
 - b) Autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport de la session.

Note: Des services d'interprétation simultanée en anglais, français et russe seront assurés pendant la réunion.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour (ECE/ENERGY/75). Les documents établis pour la session seront publiés en anglais, en français et en russe et affichés aussitôt sur le site Web de la CEE à l'adresse: <http://www.unece.org/ie/se/com.html>.

Point 2. Élection du Bureau

2. Le Comité sera invité à élire un bureau ou à confirmer dans ses fonctions/réélire le Bureau actuel.

Point 3. Questions découlant de la soixante-deuxième session de la Commission qui intéressent le Comité

3. Le Comité sera informé des décisions adoptées par la Commission à sa soixante-deuxième session, tenue en avril 2007 (ECE/ENERGY/2007/1), parmi lesquelles figure l'adoption de son mandat (ECE/ENERGY/68/Add.1, sect. II).

4. Le Comité voudra peut-être prendre note des décisions adoptées.

Point 4. Investissement dans le secteur des hydrocarbures et financement de ce secteur pour améliorer la sécurité énergétique mondiale

5. Notant qu'il faudrait investir massivement dans les infrastructures énergétiques mondiales au cours des trois prochaines décennies, les intervenants du débat sur l'énergie de la soixante-deuxième session de la Commission intitulé «Politiques en matière d'énergie durable: la clef de la sécurité énergétique» ont invité instamment le Comité de l'énergie durable à engager une large concertation intergouvernementale sur la sécurité énergétique et, plus précisément, sur les investissements dans les infrastructures et le financement. Ils ont également recommandé que cette concertation technique renforcée sur la sécurité énergétique ait lieu pendant les sessions annuelles du Comité, avec la participation de représentants des gouvernements, d'entreprises du secteur de l'énergie, des milieux financiers et des organisations internationales compétentes. Le Comité a été invité à envisager d'étendre à l'avenir cette concertation technique à l'un ou à la totalité des domaines suivants: a) mise en commun des données et des informations et augmentation de la transparence; b) cadre juridique, réglementaire et politique; c) harmonisation des normes; d) recherche, développement et déploiement de nouvelles technologies et e) protection des investissements/des itinéraires de transit et partage des charges en situation de crise.

6. En réponse à cet appel, une séance extraordinaire d'une journée sera organisée le mercredi 28 novembre sur le thème de: «L'investissement dans le secteur des hydrocarbures et le financement de ce secteur pour améliorer la sécurité énergétique mondiale». Le secrétariat établira un document d'information (ECE/ENERGY/2007/2) qui, conjointement avec le Forum, permettra au Comité d'examiner cette question de manière approfondie.

7. Pour conclure cette session annuelle, le Comité voudra peut-être faire une déclaration sur l'amélioration de la sécurité énergétique dans la région de la CEE. À l'issue de ses réflexions au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité pourra examiner un projet de déclaration mis au point par des représentants des gouvernements des États membres avant la tenue de la session annuelle. Il est également suggéré de prendre en compte les conclusions et recommandations figurant dans le document d'information pour rédiger le projet de déclaration.

8. Le Comité de l'énergie durable voudra peut-être:

a) Approuver la déclaration sur l'amélioration de la sécurité énergétique mondiale dans la région de la CEE;

b) Réitérer la décision qu'il avait prise à la quinzième session de faire de la sécurité énergétique un point de l'ordre du jour sur lequel il puisse revenir périodiquement; et

c) Examiner lequel des domaines suivants, le cas échéant, il souhaitera peut-être aborder, à l'avenir, dans la perspective de la sécurité énergétique: i) mise en commun des données et des informations et transparence accrue; ii) cadre juridique et réglementaire et politique générale; iii) harmonisation des normes; iv) recherche, développement et déploiement de nouvelles technologies; et v) protection des investissements/des itinéraires de transit et partage des charges en situation de crise.

Point 5. Investissement dans le secteur de l'électricité dans la région de la CEE: questions et tendances

9. Le Comité sera informé des conclusions et recommandations adoptées par le Forum organisé par le Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles sur le thème: «Favoriser l'investissement dans la production d'électricité moins polluante à partir de combustibles fossiles», le mardi 27 novembre.

10. Le Comité sera également mis au fait des conclusions d'un document de séance sur les questions et tendances en matière d'investissement dans le secteur de l'électricité dans la région de la CEE, établi à l'occasion du Forum.

11. Le Comité voudra peut-être débattre des conclusions du Forum et du document de séance ainsi que de leur importance pour la sécurité énergétique dans la région de la CEE.

Point 6. Vue d'ensemble de la quinzième session de la Commission du développement durable

12. Le Comité sera informé de la contribution de la CEE à la quinzième session de la Commission du développement durable ainsi que des résultats auxquels la session sera parvenue et des débats auxquels elle aura donné lieu.

13. Le Comité voudra peut-être prendre note des résultats de la quinzième session de la Commission du développement durable ayant trait au programme de travail sur l'énergie.

Point 7. Examen des activités des organes subsidiaires du Comité

14. Le Comité sera brièvement mis au fait des activités et du programme de travail futur de chacun de ses organes subsidiaires, notamment:

- a) Le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» (ECE/ENERGY/WP.4/2007/2);
- b) Le Groupe de travail du gaz, le Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz et le Centre du gaz (ECE/ENERGY/WP.3/2007/2 et ECE/ENERGY/WP.3/GE.5/2007/2);
- c) Le Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales (ENERGY/GE.3/2006/2);
- d) Le Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon (ECE/ENERGY/GE.4/2007/2);
- e) Le Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles (ECE/ENERGY/GE.5/2007/2); et
- f) Le Forum de la sécurité énergétique.

15. Le Comité voudra peut-être prendre note des renseignements fournis, notamment, dans le cadre de l'examen du programme de travail pour 2008-2009 au titre du point 10 de l'ordre du jour.

Point 8. Programme de services consultatifs régionaux de la CEE dans le domaine de l'énergie au cours de la période 2005-2007

16. La Commission a réaffirmé à plusieurs reprises l'importance de l'assistance technique et opérationnelle de la CEE et de ses activités sous-régionales, en particulier pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

17. Le Comité sera informé des activités exécutées par la CEE par le biais des services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie et des projets extrabudgétaires connexes au cours de la période 2005-2007 (ECE/ENERGY/2007/3).

18. Le Comité voudra peut-être prendre note des renseignements fournis.

19. Le Comité voudra peut-être également débattre des priorités à établir pour les activités qui devront être entreprises à l'avenir dans le cadre des services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie, et s'accorder sur celles-ci.

Point 9. Planification de l'évaluation des résultats du programme de travail pour 2008-2009

20. Pour se préparer à l'évaluation biennale 2008-2009, le Comité examinera un document établi par le secrétariat dans lequel figureront les projets de réalisations escomptées pour les

différents secteurs d'activité des sous-programmes, y compris les indicateurs connexes (ECE/ENERGY/2007/4).

21. Au titre du même point de l'ordre du jour, le Comité sera invité à examiner un projet de cadre stratégique pour 2010-2011 pour son sous-programme, établi par le secrétariat (ECE/ENERGY/2007/4, annexe II).

Point 10. Programme de travail dans le domaine de l'énergie pour 2008-2009

22. Le Comité examinera et adoptera son programme de travail pour 2008-2009, ainsi que ceux de ses organes subsidiaires, sur la base d'une note établie par le secrétariat (ECE/ENERGY/2007/9).

23. Le Comité est invité à prendre des décisions, le cas échéant, sur chaque élément du programme.

24. Le Comité examinera un document sur sa structure et ses organes intergouvernementaux (ECE/ENERGY/2007/8); il est invité à prendre note des modifications apportées à la fin de l'année 2006 en réponse au Plan de travail pour la réforme de la CEE.

25. Le Comité sera invité à approuver le calendrier provisoire de ses réunions pour 2008 (ECE/ENERGY/2007/10).

Point 11. Coopération et coordination avec d'autres organismes

26. Le Comité sera informé des activités d'autres organes sectoriels qui présentent un intérêt commun et de la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les associations professionnelles et les milieux économiques (ECE/ENERGY/2007/7).

27. Le secrétariat informera le Comité des contributions apportées à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, octobre 2007) (ECE/ENERGY/2007/5 et ECE/ENERGY/2007/6).

28. Étant donné l'attention actuellement accordée au niveau mondial aux biocarburants, y compris par le Comité du bois de la CEE et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un examen objectif de la question sera présenté au Comité sous la forme d'un débat d'experts.

29. Le Comité voudra peut-être formuler des observations sur l'importance des biocarburants pour l'approvisionnement énergétique dans la région de la CEE.

Point 12. Questions diverses

30. Les délégations voudront peut-être soulever d'autres questions intéressant la réunion. Toutefois, au moment où l'ordre du jour provisoire a été établi, aucune question n'avait été proposée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 13. Adoption du rapport de la session

31. En concertation avec le Bureau, le secrétariat résumera les conclusions et décisions du Comité afin de les faire figurer dans le rapport de la seizième session qui sera distribué aux États membres.

III. CALENDRIER PROVISOIRE

Mercredi 28 novembre

| | |
|-----------------|---|
| 10 h 00-13 h 00 | Points 1 et 4 de l'ordre du jour, dont une séance spéciale sur l'investissement dans le secteur des hydrocarbures et le financement de ce secteur en vue d'améliorer la sécurité énergétique mondiale |
| 15 h 00-17 h 00 | Poursuite de la séance spéciale sur l'investissement dans le secteur des hydrocarbures et le financement de ce secteur en vue d'améliorer la sécurité énergétique mondiale |
| 17 h 00-18 h 00 | Projet de déclaration sur l'amélioration de la sécurité énergétique dans la région de la CEE |

Jeudi 29 novembre

| | |
|-----------------|--|
| 10 h 00-13 h 00 | Points 2, 4 (<i>suite</i>), 5, 6 et 8 de l'ordre du jour |
| 15 h 00-18 h 00 | Débat d'experts consacré au thème: «Biocarburants: examen objectif» et point 11 a) et 11 b) de l'ordre du jour |

Vendredi 30 novembre

| | |
|-----------------|---|
| 10 h 00-13 h 00 | Points 11 b) (<i>suite</i>), 3, 7, 9, 10, 12 et 13 de l'ordre du jour (les points 3, 7, 9 et 10 seront examinés ensemble) |
| 13 h 00 | Clôture de la session |
